



Huiles moteur entièrement synthétiques Performance Plus conformes aux normes SQ/GF-7 pour véhicules de tourisme

Viscosité 0W-16, 0W-20, 5W-20, 5W-30, 10W-30 et 5W-40

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 89, No. 98/le lundi 20 mai 2024/Rules And Regulations et selon le Règlement sur les produits dangereux (15 décembre 2022).

Date de parution : 25 mars 2025

Version : 1.0.

SECTION 1 : IDENTIFICATION

1.1 Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : Huiles moteur synthétiques Performance Plus conformes aux normes SQ/GF-7 pour véhicules de tourisme viscosité 0W-16, 0W-20, 5W-20, 5W-30, 10W-30 et 5W-40

Code produit : Préfixe 21K

Synonymes : Huile moteur; PCMO (huile moteur pour voiture particulière); Totalement synthétique

N° FDS : 820510

1.2 Utilisation prévue du produit

Huile de lubrification. Si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits, consultez la fiche de données de sécurité de ces produits.

1.3. Nom, adresse et téléphone de la partie responsable

POUR LES PRODUITS FABRIQUÉS AUX ÉTATS-UNIS :

Fabricant

Performance Plus
42 Longwater Drive
Norwell, MA 02061-9147
1-800-669-5740

www.safety-kleen.com

Fournisseur (au Canada)

Safety-Kleen Canada, Inc.
25, Regan Road
Brampton, Ontario, L7A 1B2
Canada

POUR LES PRODUITS FABRIQUÉS AUX CANADA

Fabricant

Safety-Kleen Canada, Inc.
25, Regan Road
Brampton, Ontario, L7A 1B2
Canada

Fournisseur (aux États-Unis)

Safety-Kleen systems, Inc.
42 Longwater Drive
Norwell, MA 02061-9149
1-800-669-5740

www.safety-kleen.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : 1-800-468-1760

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES RISQUES

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH – Can., É.-U.

Non classifié.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage SGH – Can., É.-U.

Aucun étiquetage ne s'applique selon le 29 CFR 1910.1200 (États-Unis) et le Règlement sur les produits dangereux (RPD) DORS/2015-17 (Canada).

2.3. Autres risques

L'exposition peut aggraver les conditions préexistantes des yeux, de la peau ou des voies respiratoires.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH – Can., É.-U.)

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

3.1. Substance

Sans objet

Huiles moteur entièrement synthétiques Performance Plus conformes aux normes SQ/GF-7 pour véhicules de tourisme Viscosité 0W-16, 0W-20, 5W-20, 5W-30, 10W-30 et 5W-40

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 89, No. 98/le lundi 20 mai 2024/Rules And Regulations et selon le Règlement sur les produits dangereux (15 décembre 2022).

3.2. Mélange

Nom	Synonymes	Identificateur de produit	% *	Classification SGH des ingrédients
Distillats, pétrole, paraffinique lourd hydrotraité	Distillats (pétrole), paraffinique lourds hydrotraités/Distillats (pétrole), paraffiniques lourds hydrotraités / Huile de paraffine / Distillats paraffiniques lourds hydrotraités (Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière avec de l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C20-50 et produit une huile finie dont la viscosité est d'au moins 100 SUS à 100 °F (19 cSt à 40 °C). Contient un pourcentage relativement élevé d'hydrocarbures saturés.) / Distillat paraffinique lourd hydrotraité / HUILE MINÉRALE HYDROGÉNÉE / Huile minérale hydrogénée	(Numéro CAS) 64742-54-7	60 – 85	Toxicité par aspiration 1, H304
Huiles lubrifiantes, pétrole, du C15-30, liquides à base d'huile neutre hydrotraitée	Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, à base d'huile neutre hydrotraitée / Huiles lubrifiantes, pétrole, C15-30, à base d'huile neutre hydrotraitée (Une combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par le traitement du gazole sous vide léger et du gazole sous vide lourd avec de l'hydrogène en présence d'un catalyseur dans un procédé en deux étapes, avec une déparaffinage effectué entre les deux étapes). Se compose majoritairement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C15-30 et produit une huile finie dont la viscosité est inférieure à environ 15 cSt à 40 °F. Contient un pourcentage relativement élevé d'hydrocarbures saturés.)	(Numéro CAS) 72623-86-0	60 – 80	Carc. 1B, H350 Toxicité par aspiration 1, H304
Huiles lubrifiantes, pétrole, C20-50, liquides à base d'huile neutre hydrotraitée	Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, à base d'huile neutre hydrotraitée / Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, à base d'huile neutre hydrotraitée / Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, à base d'huile neutre hydrotraitée (Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène de gazole léger sous vide, de gazole lourd sous vide et d'huile résiduelle désasphaltée au solvant, en présence d'un catalyseur, au cours d'un processus en deux étapes, le déparaffinage étant effectué entre les deux étapes). Se compose majoritairement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C20-50 et produit une huile finie d'une viscosité d'environ 32 cSt à 40 °F. Contient un pourcentage relativement élevé d'hydrocarbures saturés.) / Huiles lubrifiantes, pétrole, C20-50, à base d'huile neutre hydrotraitée	(Numéro CAS) 72623-87-1	1 – 53	Non classifié.
Huiles minérales	Aucun(e).	(Numéro CAS) Sans objet	4.5 – 13.65	Non classifié.

Huiles moteur entièrement synthétiques Performance Plus conformes aux normes SQ/GF-7 pour véhicules de tourisme Viscosité 0W-16, 0W-20, 5W-20, 5W-30, 10W-30 et 5W-40

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 89, No. 98/le lundi 20 mai 2024/Rules And Regulations et selon le Règlement sur les produits dangereux (15 décembre 2022).

Nom	Synonymes	Identificateur de produit	% *	Classification SGH des ingrédients
Distillats paraffiniques lourds de pétrole, déparaffinés au solvant	Distillats de pétrole, paraffiniques lourds déparaffinés au solvant / Distillats de pétrole, paraffiniques lourds déparaffinés au solvant / Huile de paraffine / Distillats de pétrole, paraffiniques lourds déparaffinés au solvant / Huiles paraffiniques, (Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par élimination des paraffines normales d'une fraction pétrolière par cristallisation au solvant. Se compose majoritairement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C20-50 et produit une huile finie dont la viscosité est au moins égale à 100 SUS à 100 °F.) / Distillat paraffinique lourd (pétrole) déparaffiné au solvant	(Numéro CAS) 64742-65-0	0,5 – 1,5	Toxicité par aspiration 1, H304
Zinc, bis[O,O-bis(1,3-diméthylbutyl)phosphorodithioato-S,S']-, (T-4)-	O,O-Bis(1,3-diméthylbutyl) dithiophosphate sel de zinc / 2-Pentanol, 4-méthyl-, phosphorodithioate d'hydrogène, sel de zinc / Acide phosphorodithioïque, ester de O,O-bis(1,3-diméthylbutyl), sel de zinc / Zinc O,O,O',O'-tetrakis(1,3-diméthylbutyl) bis(phosphorodithioate) / Zinc O,O-di(1,3-diméthylbutyl)phosphorodithioate / Zinc, bis[O,O-bis(1,3-diméthylbutyl)phosphorodithioato-. kappa.S,.kappa.S']-, (T-4)- / Bis(1,3-diméthylbutyl) phosphorodithioate de zinc / Phosphorodithioate d'hydrogène 4-méthyl-2-pentanol sel de zinc / (T-4)-Bis[O,O-bis(4-méthylpentan-2-yl)phosphorodithioato-. kappa.S,.kappa.S'] zinc(II) / Bis(1,3-diméthylbutyl) dithiophosphate de zinc / Bis(1,3-diméthylbutyl) dithiophosphate de zinc	(Numéro CAS) 2215-35-2	0,1 – 1	Irritat. cutanée 2, H315 Lésions oculaires 1, H318 Aiguë aquatique 2, H401 Chronique aquatique 2, H411
Distillats (pétrole), paraffiniques lourds raffinés par solvant	Distillats de pétrole, paraffiniques lourds raffinés par solvant / Distillats (pétrole), raffinés par solvant, paraffiniques lourds / Distillats, pétrole, paraffiniques lourds raffinés par solvant / Distillats (pétrole), paraffiniques lourds raffinés par solvant / Distillats (pétrole) paraffiniques lourds raffinés par solvant / Huile de paraffine / Distillats, pétrole, paraffiniques lourds raffinés par solvant (Une combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue en tant que raffinat d'un procédé d'extraction par solvant). Se compose majoritairement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C20-50 et produit une huile finie dont la viscosité est d'au moins 100 SUS à 100 °F (19 cSt à 40 °C). / Distillat de pétrole paraffinique lourd raffiné par solvant / Distillats (pétrole), paraffiniques lourds raffinés par solvant; Huile de base - non spécifiée [Une combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue en tant que raffinat d'un procédé d'extraction par solvant.] Se compose principalement d'hydrocarbures saturés dont le nombre de	(Numéro CAS) 64741-88-4	0,1 – 1	Toxicité par aspiration 1, H304

Huiles moteur entièrement synthétiques Performance Plus conformes aux normes SQ/GF-7 pour véhicules de tourisme Viscosité 0W-16, 0W-20, 5W-20, 5W-30, 10W-30 et 5W-40

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 89, No. 98/le lundi 20 mai 2024/Rules And Regulations et selon le Règlement sur les produits dangereux (15 décembre 2022).

Nom	Synonymes	Identificateur de produit	% *	Classification SGH des ingrédients
	carbones se situe en majorité dans la gamme C20-50 et produit une huile finie dont la viscosité est d'au moins 100 SUS à 100 °F (19 cSt à 40 °C)./Huile de base, base pour lubrifiants / Distillats lourds de pétrole paraffinique raffinés au solvant			
Zinc, bis[O,O-bis(2-éthylhexyle) phosphorodithioato-S,S']-, (T-4)-	Phosphorodithioate de O,O-bis(2-éthylhexyle), zinc / Acide phosphorodithioïque, ester de O,O-bis(2-éthylhexyle), sel de zinc / Bis[O,O-bis(2-éthylhexyle)] bis(dithiophosphate) de zinc / Zinc, dithiophosphate bis(2-éthylhexyle) / Zinc, bis[O,O-bis(2-éthylhexyle) phosphorodithioato-.kappa.S,.kappa. S']-, (T-4)- / Zinc bis[O,O-bis(2-éthylhexyl) bis(dithiophosphate) / Acide phosphorodithioïque, ester de O,O-bis(2-éthylhexyl), sel de zinc / Zinc, bis[O, O-bis(2-éthylhexyl) phosphorodithioato-S,S']-, (T-4) / Acide phosphorodithioïque, O,O-bis(2-éthylhexyl) ester, sel de zinc / (T-4)- Bis[O,O-bis(2-éthylhexyl) phosphorodithioato-. kappa.S,.kappa.S']zinc / Dithiophosphate de zinc di(2-éthylhexyle)	(Numéro CAS) 4259-15-8	0,1 – 0.3	Lésions oculaires 1, H318 Aiguë aquatique 2, H401 Chronique aquatique 2, H411
Amides de coco, N,N-bis(hydroxyéthyl), produits de réaction avec des monoglycérides de coco et de l'oxyde de molybdène (MoO3)	Amides, coco, N,N-bis(hydroxyéthyl), produits de réaction avec des monoglycérides de coco et de l'oxyde de molybdène / OD-855 Concentré / Produit de réaction des cocoalkyldiéthanolamides et des cocoalkylmonoglycérides et de l'oxyde de molybdène (1,75-2,2 : 0,75-1,0:0,1-1. 1) / Produit de réaction des cocoalkyldiéthanolamides et des cocoalkylmonoglycérides et du trioxyde de molybdène / Produit de réaction des N,N-bis(hydroxyéthyl) coco-amides, des coco-monoglycérides et du trioxyde de molybdène / Produit de réaction des cocoalkyldiéthanolamides et des cocoalkylmonoglycérides et du trioxyde de molybdène (1.75-2.2:0.75-1.0:0.1-1.1)	(Numéro CAS) 445409-27-8	0,1 – 0.3	Non classifié.

Texte intégral des déclarations H : se reporter à la section 16

** La concentration réelle des composants est un secret commercial, conformément au Règlement sur les produits dangereux (RPD) DORS/2022-272 et 29 CFR 1910.1200. Les pourcentages sont indiqués en pourcentage poids/poids (p/p %) pour les ingrédients liquides et solides. Les ingrédients gazeux sont énumérés en pourcentage de volume par volume (v/v %).

SECTION 4 : PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers soins

Règle générale : Ne jamais donner quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette si possible).

Inhalation : En cas de symptômes : sortir à l'air libre et aérer la zone suspecte. Obtenir des soins médicaux si la difficulté respiratoire persiste.

Contact avec la peau : étirer les vêtements contaminés. Asperger d'eau la zone affectée pendant au moins 5 minutes. Consulter un médecin si l'irritation prend de l'ampleur ou persiste.

Contact avec les yeux : Rincer les yeux soigneusement à l'eau pendant au moins 5 minutes. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, si cela ne présente aucune difficulté. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation prend de l'ampleur ou persiste.

Ingestion : En cas de vomissement, maintenir la tête sous la ceinture. Rincer la bouche. NE PAS provoquer de vomissement. Obtenir des soins médicaux.

Huiles moteur entièrement synthétiques Performance Plus conformes aux normes SQ/GF-7 pour véhicules de tourisme Viscosité 0W-16, 0W-20, 5W-20, 5W-30, 10W-30 et 5W-40

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 89, No. 98/le lundi 20 mai 2024/Rules And Regulations et selon le Règlement sur les produits dangereux (15 décembre 2022).

4.2. Symptômes et effets majeurs, aigus et retardés

En général : Ne devrait pas présenter de danger significatif dans les conditions normales d'utilisation.

Inhalation : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation.

Contact avec la peau : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation cutanée.

Contact avec les yeux : Peut provoquer une légère irritation des yeux.

Ingestion : L'ingestion peut provoquer des effets nocifs.

Symptômes chroniques : Aucun connu à ce jour.

4.3. Indication de la nécessité d'une attention médicale immédiate et d'un traitement spécialisé

En cas d'exposition ou d'inquiétude, consulter un médecin. S'il faut consulter un médecin, avoir le contenant ou l'étiquette du produit avec soi.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Agents extincteurs

Agents extincteurs adéquats : Eau pulvérisée, brouillard, dioxyde de carbone (CO₂), mousse résistant à l'alcool ou poudre chimique.

Agents extincteurs inadéquats : Ne pas utiliser un jet d'eau fort. L'utilisation d'un jet d'eau fort peut propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers découlant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : Non considéré comme inflammable mais peut brûler à des températures élevées.

Risque d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Réactivité : Aucune réaction dangereuse ne se produit dans des conditions normales.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution en cas d'incendie : Faire preuve de prudence lors des incendies impliquant des produits chimiques.

Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser un vaporisateur ou un brumisateur d'eau pour refroidir les contenants exposés.

Protection lors de la lutte contre un incendie : Ne pas entrer dans la zone de l'incendie sans équipement de protection approprié, y compris une protection des voies respiratoires.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone (CO, CO₂). Hydrocarbures.

5.4. Référence aux autres sections

Se reporter à la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Le produit renversé représente un risque de glissade. Éviter le contact prolongé avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer (les vapeurs, les brouillards, les aérosols).

6.1.1 Pour le personnel ne faisant pas partie des services d'urgence

Équipement de sécurité : Utiliser des équipements de protection individuelle (EPI) appropriés.

Procédures d'urgence : Évacuer le personnel non nécessaire.

6.1.2 Pour le personnel des services d'urgence

Équipement de sécurité : Équiper l'équipe de nettoyage d'équipement de protection adéquate.

Procédures d'urgence : À son arrivée sur les lieux, le premier intervenant doit identifier la présence de substances dangereuses, se protéger et protéger le public, sécuriser la zone et demander l'aide de personnel qualifié dès que les conditions le permettent. Aérer la zone.

6.2. Précautions environnementales

Prévenir la pénétration dans les égouts et les réseaux d'eau.

6.3. 6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour le confinement : Contenir tout déversement avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau.

Méthodes de nettoyage : Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les résidus en toute sécurité. Absorber et/ou contenir le déversement à l'aide d'un matériau inerte. Transférer le produit déversé dans un contenant approprié en vue de son élimination. Contacter les autorités compétentes après un déversement.

6.4. Référence aux autres sections

Se reporter à la section 8 pour les contrôles d'exposition et la protection individuelle et à la section 13 pour les précautions relatives à l'élimination.

Huiles moteur entièrement synthétiques Performance Plus conformes aux normes SQ/GF-7 pour véhicules de tourisme Viscosité 0W-16, 0W-20, 5W-20, 5W-30, 10W-30 et 5W-40

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 89, No. 98/le lundi 20 mai 2024/Rules And Regulations et selon le Règlement sur les produits dangereux (15 décembre 2022).

SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

7.1. Précautions pour une manipulation sans risques

Dangers supplémentaires lors de la manipulation : La matière déversée peut présenter un risque de glissade.

Précautions pour une manipulation sans risques : Se laver les mains et les autres zones exposées au moyen d'un savon doux et d'eau avant de manger, de boire ou de fumer et avant de quitter le travail. Éviter le contact prolongé avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards, les aérosols.

Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène et de sécurité industrielles.

7.2. Conditions d'un entreposage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles

Mesures techniques : Se conformer aux règlements applicables.

Conditions d'entreposage : Garder le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ranger dans un endroit sec et frais. Conserver/entreposer à l'abri des rayons directs du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles : Acides forts, bases fortes, oxydants forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Huile de lubrification. Si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits, consultez la fiche de données de sécurité de ces produits.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Pour les substances énumérées à la section 3 qui ne sont pas énumérées ici, il n'existe pas de limites d'exposition établies par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou l'agence consultative appropriée, y compris : ACGIH (TLV), AIHA (WEEL), NIOSH (REL), OSHA (PEL), ou les gouvernements provinciaux canadiens.

Huiles minérales		
ACGIH – É.-U.	ACGIH LEMT MPT	5 mg/m ³ Pures, hautement et sévèrement raffinées : MPT de 5 mg/m ³ (matière particulaire inhalable). Mal et peu raffinées : l'exposition par toutes les voies doit être soigneusement contrôlée pour atteindre des niveaux aussi faibles que possible.
OSHA – É.-U.	Limite d'exposition maximale autorisée par l'OSHA - Moyenne pondérée dans le temps	5 mg/m ³
NIOSH – É.-U.	Limite d'exposition recommandée par le NIOSH - Moyenne pondérée dans le temps.	5 mg/m ³
Alberta	Limite d'exposition professionnelle - Moyenne pondérée dans le temps.	5 mg/m ³
Colombie-Britannique	Limite d'exposition professionnelle - Moyenne pondérée dans le temps.	1 mg/m ³ Sévèrement raffinées [0,2 mg/m ³ pour les huiles légèrement raffinées]
Manitoba	Limite d'exposition professionnelle - Moyenne pondérée dans le temps.	5 mg/m ³ Valeur de l'ACGIH
Terre-Neuve-et-Labrador	Limite d'exposition professionnelle - Moyenne pondérée dans le temps.	5 mg/m ³ ACGIH
Nouvelle-Écosse	Limite d'exposition professionnelle - Moyenne pondérée dans le temps.	5 mg/m ³ ACGIH
Nunavut	Limite d'exposition professionnelle - Limite de court terme.	10 mg/m ³
Nunavut	Limite d'exposition professionnelle - Moyenne pondérée dans le temps.	5 mg/m ³
Territoires du Nord-Ouest	Limite d'exposition professionnelle - Limite de court terme.	10 mg/m ³

Huiles moteur entièrement synthétiques Performance Plus conformes aux normes SQ/GF-7 pour véhicules de tourisme Viscosité 0W-16, 0W-20, 5W-20, 5W-30, 10W-30 et 5W-40

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 89, No. 98/le lundi 20 mai 2024/Rules And Regulations et selon le Règlement sur les produits dangereux (15 décembre 2022).

Territoires du Nord-Ouest	Limite d'exposition professionnelle - Moyenne pondérée dans le temps.	5 mg/m ³
Ontario	Limite d'exposition professionnelle - Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps.	5 mg/m ³ Pures, hautement et sévèrement raffinées
Québec	Concentration d'exposition à la vapeur quotidienne (expositions les plus faibles pendant une journée de travail typique)	10 mg/m ³
Québec	Concentration maximale de vapeur admissible (Limite d'exposition professionnelle, valeur maximale de la période de travail)	5 mg/m ³
Saskatchewan	Limite d'exposition professionnelle - Limite de court terme.	10 mg/m ³
Saskatchewan	Limite d'exposition professionnelle - Moyenne pondérée dans le temps.	5 mg/m ³
Yukon	Limite d'exposition professionnelle - Limite de court terme.	10 mg/m ³
Yukon	Limite d'exposition professionnelle - Moyenne pondérée dans le temps.	5 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Un équipement adéquat de lavage des yeux et du corps doit être disponible à proximité de toute exposition potentielle Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Veiller à ce que toutes les réglementations nationales/locales soient respectées.

Équipement de protection individuelle : Lunettes de sécurité avec écrans latéraux. Gants. Vêtements de protection.



Matériaux pour les vêtements de protection : Matériaux et tissus résistant aux produits chimiques.

Protection des mains : Porter des gants de protection.

Protection des yeux et du visage : Lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection appropriés.

Protection respiratoire : Si les limites d'exposition sont dépassées ou en présence d'irritation, il faut porter une protection des voies respiratoires homologuée. En cas de ventilation inadéquate, d'atmosphère déficiente en oxygène, ou lorsque les degrés d'exposition ne sont pas connus, porter une protection respiratoire homologuée.

Informations supplémentaires : Ne pas manger, ni boire, ni fumer lors de la manipulation de ce produit.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Information sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Ambre
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil de perception de l'odeur	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 246 °C (474,8 °F)
Point de fusion	: 195 °C (383 °F)

Huiles moteur entièrement synthétiques Performance Plus conformes aux normes SQ/GF-7 pour véhicules de tourisme Viscosité 0W-16, 0W-20, 5W-20, 5W-30, 10W-30 et 5W-40

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 89, No. 98/le lundi 20 mai 2024/Rules And Regulations et selon le Règlement sur les produits dangereux (15 décembre 2022).

Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité	: Sans objet
Limite inférieure d'inflammabilité	: Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'inflammabilité	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,85 – 0,88 (Eau = 1)
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage : n-octane/eau	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: > 20,5 mm ² /s

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité :

Des réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique :

Stable dans les conditions de manipulation et d'entreposage recommandées (se reporter à la section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses, y compris celles associées à des situations d'urgence prévisibles :

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter :

Rayons directs du soleil, températures extrêmement élevées ou basses et matériaux incompatibles.

10.5. Matériaux incompatibles :

Acides forts, bases fortes, oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux :

La décomposition thermique peut produire : Oxydes de carbone (CO, CO₂). Hydrocarbures.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques – Produit

Toxicité aiguë (voie orale) : Non classifié.

Toxicité aiguë (voie dermique) : Non classifié.

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classifié.

Données DL50 et CL50 :

Aucune information supplémentaire disponible

Corrosion/irritation de la peau : Non classifié.

Lésions/irritation oculaires : Non classifié.

Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau : Non classifié.

Mutagénicité des cellules reproductrices : Non classifié.

Cancérogénicité : Non classifié.

Toxicité pour des organes ciblés spécifiques (expositions répétées) : Non classifié.

Toxicité pour la reproduction : Non classifié.

Toxicité pour des organes ciblés spécifiques (une seule exposition) : Non classifié.

Risque lié à l'aspiration : Non classifié.

Symptômes/blessures après inhalation : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation.

Symptômes ou blessures suivant un contact avec la peau : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation de la peau.

Symptômes ou blessures après un contact avec les yeux : Peut provoquer une légère irritation des yeux.

Symptômes ou blessures après ingestion : L'ingestion peut provoquer des effets nocifs.

Symptômes chroniques : Aucun connu à ce jour.

Huiles moteur entièrement synthétiques Performance Plus conformes aux normes SQ/GF-7 pour véhicules de tourisme Viscosité 0W-16, 0W-20, 5W-20, 5W-30, 10W-30 et 5W-40

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 89, No. 98/le lundi 20 mai 2024/Rules And Regulations et selon le Règlement sur les produits dangereux (15 décembre 2022).

11.2. Information sur les effets toxicologiques – Ingrédient(s)

Données DL50 et CL50 :

Distillats paraffiniques lourds de pétrole, déparaffinés au solvant (64742-65-0)	
DL50 Rat (voie orale)	> 5 g/kg
DL50 Lapin (voie dermique)	> 5 g/kg
CL50 Rat (inhalation)	> 2400 mg/m ³ (durée d'exposition : 4 h Source : EPA_HP V)
Distillats, pétrole, paraffinique lourd hydrotraité (64742-54-7)	
DL50 Rat (voie orale)	> 15 g/kg (Source : EPA_HP V)
DL50 Lapin (voie dermique)	> 5000 g/kg (Source : EPA_HP V)
Zinc, bis[O,O-bis(1,3-diméthylbutyl) phosphorodithioato-S,S']-, (T-4)- (2215-35-2)	
DL50 Rat (voie orale)	2000 – 5000 mg/kg (Source : CHEMVIEW)
DL50 Lapin (voie dermique)	> 3160 mg/kg (Source : NLM_CIP)
CL50 Rat (inhalation)	> 2 mg/l (Durée d'exposition : 1 h)
Distillats (pétrole), paraffiniques lourds raffinés par solvant (64741-88-4)	
DL50 Rat (voie orale)	> 5000 mg/kg (Source : ECHA)
DL50 Lapin (voie dermique)	> 5000 mg/kg (Source : ECHA)
CL50 Rat (inhalation)	> 5530 mg/m ³ (durée d'exposition : 4 h Source : EPA_HP V)
Zinc, bis[O,O-bis(2-éthylhexyle) phosphorodithioato-S,S']-, (T-4)- (4259-15-8)	
DL50 Rat (voie orale)	3100 mg/kg (Source : CHEMVIEW)
DL50 Lapin (voie dermique)	> 5000 mg/kg (Source : CHEMVIEW)
Amides de coco, N,N-bis(hydroxyéthyl), produits de réaction avec des monoglycérides de coco et de l'oxyde de molybdène (MoO₃) (445409-27-8)	
DL50 Lapin (voie dermique)	> 2 g/kg (Source : ECHA_API)
Huiles lubrifiantes, pétrole, C20-50, liquides à base d'huile neutre hydrotraitée (72623-87-1)	
DL50 Rat (voie orale)	> 5000 mg/kg (Source : JAPAN_GHS)
DL50 Lapin (voie dermique)	> 2000 mg/kg (Source : NLM_CIP)
Huiles lubrifiantes, pétrole, C15-30, liquides à base d'huile neutre hydrotraitée (72623-86-0)	
DL50 Rat (voie orale)	> 5000 mg/kg (Source : JAPAN_GHS)
DL50 Lapin (voie dermique)	> 2000 mg/kg (Source : IUCLID)

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Écologie - Généralités : Non classé.

Distillats paraffiniques lourds de pétrole, déparaffinés au solvant (64742-65-0)	
CL50 Poisson 1	> 5000 mg/l (Durée d'exposition : 96 h - Espèce : Oncorhynchus mykiss Source : IUCLID)
CE50 – Crustacés [1]	> 1000 mg/l (Durée d'exposition : 48 h - Espèce : Daphnia magna)
Distillats, pétrole, paraffinique lourd hydrotraité (64742-54-7)	
CL50 Poisson 1	> 5000 mg/l (Durée d'exposition : 96 h - Espèce : Oncorhynchus mykiss Source : IUCLID)
CE50 – Crustacés [1]	> 1000 mg/l (Durée d'exposition : 48 h - Espèce : Daphnia magna)
Zinc, bis[O,O-bis(1,3-diméthylbutyl) phosphorodithioato-S,S']-, (T-4)- (2215-35-2)	
CL50 Poisson 1	> 100 mg/l (Durée d'exposition : 96 h - Espèce : Pimephales promelas [semi-statique] Source : IUCLID)
CE50 – Crustacés [1]	4 – 6 mg/l (Durée d'exposition : 48 h - Espèce : Daphnia magna)
CL50 Poisson 2	25 – 50 mg/l (Durée d'exposition : 96 h - Espèce : Pimephales promelas [statique] Source : IUCLID)
Distillats (pétrole), paraffiniques lourds raffinés par solvant (64741-88-4)	
CL50 Poisson 1	> 5000 mg/l (Durée d'exposition : 96 h - Espèce : Oncorhynchus mykiss Source : IUCLID)
CE50 – Crustacés [1]	> 1000 mg/l (Durée d'exposition : 48 h - Espèce : Daphnia magna)

Huiles moteur entièrement synthétiques Performance Plus conformes aux normes SQ/GF-7 pour véhicules de tourisme Viscosité 0W-16, 0W-20, 5W-20, 5W-30, 10W-30 et 5W-40

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 89, No. 98/le lundi 20 mai 2024/Rules And Regulations et selon le Règlement sur les produits dangereux (15 décembre 2022).

Zinc, bis[O,O-bis(2-éthylhexyle) phosphorodithioato-S,S']-, (T-4)- (4259-15-8)	
CL50 Poisson 1	10 – 35 mg/l (Durée d'exposition : 96 h - Espèce : Pimephales promelas [semi-statique] Source : IUCLID)
CE50 – Crustacés [1]	1 – 1.5 mg/l (Durée d'exposition : 48 h - Espèce : Daphnia magna)
CL50 Poisson 2	1 – 5 mg/l (Durée d'exposition : 96 h - Espèce : Pimephales promelas [statique] Source : IUCLID)
Amides de coco, N,N-bis(hydroxyéthyl), produits de réaction avec des monoglycérides de coco et de l'oxyde de molybdène (MoO₃) (445409-27-8)	
CL50 Poisson 1	> 10 mg/l (Durée d'exposition : 96 h - Espèce : Oncorhynchus mykiss [semi-statique] Source : ECHA)
Huiles lubrifiantes, pétrole, C20-50, liquides à base d'huile neutre hydrotraînée (72623-87-1)	
CL50 Poisson 1	> 5000 mg/l (Durée d'exposition : 96 h - Espèce : Oncorhynchus mykiss Source : IUCLID)
CE50 – Crustacés [1]	> 1000 mg/l (Durée d'exposition : 48 h - Espèce : Daphnia magna)
Huiles lubrifiantes, pétrole, C15-30, liquides à base d'huile neutre hydrotraînée (72623-86-0)	
CL50 Poisson 1	> 5000 mg/l (Durée d'exposition : 96 h - Espèce : Oncorhynchus mykiss Source : IUCLID)
CE50 – Crustacés [1]	> 1000 mg/l (Durée d'exposition : 48 h - Espèce : Daphnia magna)

12.2 Persistance et dégradabilité

Huiles moteur entièrement synthétiques Performance Plus conformes aux normes SQ/GF-7 pour véhicules de tourisme Viscosité 0W-16, 0W-20, 5W-20, 5W-30, 10W-30 et 5W-40	
Persistance et dégradabilité	Non établi(e).

12.3. Potentiel bioaccumulatif

Huiles moteur entièrement synthétiques Performance Plus conformes aux normes SQ/GF-7 pour véhicules de tourisme Viscosité 0W-16, 0W-20, 5W-20, 5W-30, 10W-30 et 5W-40	
Potentiel bioaccumulatif	Non établi(e).

Zinc, bis[O,O-bis(1,3-diméthylbutyl) phosphorodithioato-S,S']-, (T-4)- (2215-35-2)	
Coefficient de partage : n-octane/eau (log K _{oc})	2.21 (at 20 °C / 68 °F) (at pH >=5-<=6)
Zinc, bis[O,O-bis(2-éthylhexyle) phosphorodithioato-S,S']-, (T-4)- (4259-15-8)	
Coefficient de partage : n-octane/eau (log K _{oc})	3.59 (at 22 °C / 71.6 °F) (at pH 5)
Amides de coco, N,N-bis(hydroxyéthyl), produits de réaction avec des monoglycérides de coco et de l'oxyde de molybdène (MoO₃) (445409-27-8)	
FBC Poisson 1	(7 (poids corporel sec total)
Coefficient de partage : n-octane/eau (log K _{oc})	0.3 – 6.5 (à pH 3.5)

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible

12.5 Autres effets indésirables

Autres informations : Éviter de relâcher dans l'environnement.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À LA MISE AU REBUT

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandations en matière d'élimination des déchets : Mettre le contenu/réceptacle au rebut conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux, territoriaux, provinciaux et internationaux.

Écologie – Matériaux de rebut : Éviter de relâcher dans l'environnement.

Huiles moteur entièrement synthétiques Performance Plus conformes aux normes SQ/GF-7 pour véhicules de tourisme Viscosité 0W-16, 0W-20, 5W-20, 5W-30, 10W-30 et 5W-40

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 89, No. 98/le lundi 20 mai 2024/Rules And Regulations et selon le Règlement sur les produits dangereux (15 décembre 2022).

SECTION 14 : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

La ou les descriptions d'expédition mentionnées dans le présent document ont été préparées conformément à certaines hypothèses au moment de la rédaction de la FDS, et peuvent varier en fonction d'un certain nombre de variables qui peuvent ou non avoir été connues au moment de la publication de la FDS.

14.1 Conformément à la réglementation DOT

Non réglementé pour le transport

14.2 Conformément à la réglementation IMDG

Non réglementé pour le transport

14.3 Conformément à la réglementation IATA

Non réglementé pour le transport

14.4 Conformément à la réglementation TDG

Non réglementé pour le transport

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementation fédérale américaine

Distillats paraffiniques lourds de pétrole, déparaffinés au solvant (64742-65-0)	
Inscrit à l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act, la loi sur le contrôle des produits chimiques) des États-Unis – Statut : Actif	
Distillats, pétrole, paraffinique lourd hydrotraité (64742-54-7)	
Inscrit à l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act, la loi sur le contrôle des produits chimiques) des États-Unis – Statut : Actif	
Zinc, bis[O,O-bis(1,3-diméthylbutyl) phosphorodithioato-S,S']-, (T-4)- (2215-35-2)	
Inscrit à l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act, la loi sur le contrôle des produits chimiques) des États-Unis – Statut : Actif	
Distillats (pétrole), paraffiniques lourds raffinés par solvant (64741-88-4)	
Inscrit à l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act, la loi sur le contrôle des produits chimiques) des États-Unis – Statut : Actif	
Zinc, bis[O,O-bis(2-éthylhexyle) phosphorodithioato-S,S']-, (T-4)- (4259-15-8)	
Inscrit à l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act, la loi sur le contrôle des produits chimiques) des États-Unis – Statut : Actif	
Amides de coco, N,N-bis(hydroxyéthyl), produits de réaction avec des monoglycérides de coco et de l'oxyde de molybdène (MoO₃) (445409-27-8)	
Inscrit à l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act, la loi sur le contrôle des produits chimiques) des États-Unis – Statut : Actif	
Étiquette réglementaire TSCA de l'EPA	PMN - PMN - indique un avis de préfabrication (PMN) entamée d'une substance.
Huiles lubrifiantes, pétrole, C20-50, liquides à base d'huile neutre hydrotraitée (72623-87-1)	
Inscrit à l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act, la loi sur le contrôle des produits chimiques) des États-Unis – Statut : Actif	
Huiles lubrifiantes, pétrole, C15-30, liquides à base d'huile neutre hydrotraitée (72623-86-0)	
Inscrit à l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act, la loi sur le contrôle des produits chimiques) des États-Unis – Statut : Actif	

15.2. Réglementations nationales des États-Unis

Ni ce produit ni ses composants chimiques ne figurent sur aucune liste fédérale américaine, ou la divulgation de ses composants chimiques n'est pas obligatoire.

15.3. Réglementations du Canada

Distillats paraffiniques lourds de pétrole, déparaffinés au solvant (64742-65-0)	
Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada	
Distillats, pétrole, paraffinique lourd hydrotraité (64742-54-7)	
Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada	
Zinc, bis[O,O-bis(1,3-diméthylbutyl) phosphorodithioato-S,S']-, (T-4)- (2215-35-2)	
Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada	
Distillats (pétrole), paraffiniques lourds raffinés par solvant (64741-88-4)	
Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada	
Zinc, bis[O,O-bis(2-éthylhexyle) phosphorodithioato-S,S']-, (T-4)- (4259-15-8)	
Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada	

Huiles moteur entièrement synthétiques Performance Plus conformes aux normes SQ/GF-7 pour véhicules de tourisme Viscosité 0W-16, 0W-20, 5W-20, 5W-30, 10W-30 et 5W-40

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 89, No. 98/le lundi 20 mai 2024/Rules And Regulations et selon le Règlement sur les produits dangereux (15 décembre 2022).

Amides de coco, N,N-bis(hydroxyéthyl), produits de réaction avec des monoglycérides de coco et de l'oxyde de molybdène (MoO₃) (445409-27-8)

Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

Huiles lubrifiantes, pétrole, C20-50, liquides à base d'huile neutre hydrotraîtée (72623-87-1)

Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

Huiles lubrifiantes, pétrole, C15-30, liquides à base d'huile neutre hydrotraîtée (72623-86-0)

Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS, NOTAMMENT LA DATE DE PRÉPARATION OU DE DERNIÈRE RÉVISION

Date de préparation ou de dernière révision : 25 mars 2025

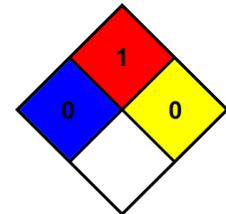
Autres informations

Ce document a été préparé conformément aux exigences de la FDS de l'OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 et du Règlement sur les produits dangereux (RPD) du Canada DORS/2015-17.

Phrases du SGH en texte intégral :

H304	Peut être mortel si le produit est ingéré ou s'il pénètre dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H401	Dangereux pour la vie aquatique.
H411	Dangereux pour la vie aquatique avec des effets de longue durée

- Risques à la santé – NFPA** : 0 – Matières qui, dans des conditions d'urgence, ne présenteraient aucun danger autre que celui des matières combustibles ordinaires.
- Risques d'incendie – NFPA** : 1 – Matériaux qui doivent être préchauffés avant de pouvoir s'enflammer.
- Risques de réactivité – NFPA** : 0 – Matériaux qui, en eux-mêmes, sont normalement stables, même dans des conditions d'incendie.



Glossaire des abréviations de source de données

ATSDR : Agence pour les substances toxiques et le registre des maladies (U.S. Department of Health and Human Services, (Département de la Santé et des Services Sociaux des États-Unis))
AU_WES : WES Australia
CHEMVIEW : ChemView ((Agence de protection de l'environnement des États-Unis))
EC_RAR : European Commission Renewal Assessment Report (Rapport d'évaluation du renouvellement de la Commission européenne)
EC_SCOEL : European Commission Scientific Committee on Occupational Exposure Limits (Comité scientifique de la Commission européenne en matière de limites d'exposition professionnelle)
ECETOC : European Centre for Ecotoxicology and Toxicology of Chemicals Reports (Rapports du Centre européen d'écotoxicologie et de toxicologie des produits chimiques)
ECHA_API : European Chemicals Agency API (API de l'Agence européenne des produits chimiques)
ECHA_RAC : Committee for Risk Assessment (Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques)
EFSA : European Food Safety Authority (Autorité européenne de sécurité des aliments)
EPA : États-Unis (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
EPA_AEGL : Niveaux indicatifs d'exposition aiguë (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
EPA_FIFRA : Federal Insecticide, Fungicide, and Rodenticide Act Reregistration Eligibility Decision (Décision d'admissibilité à la réhomologation en vertu de la loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides) (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

FOOD_JOURN : Food Research Journal (1956)
IARC : The International Agency for Research on Cancer (Le Centre international de recherche sur le cancer)
IDLH : National Institute for Occupational Health and Safety Immediately Dangerous to Life or Health Value Profiles (Profils de valeurs de danger immédiat pour la vie ou la santé de l'Institut national de la santé et de la sécurité au travail)
IUCLID : International Uniform Chemical Information Database (Base de données internationale d'informations uniformes sur les produits chimiques)
Japan GHS : Basis for Classification Data (Base de données de classification du SGH au Japon)
JP_J-CHECK : Japan J-Check
KR_NIER : South Korea National Institute of Environmental Research Evaluations (Évaluation de l'Institut national sud-coréen de recherche environnementale)
NICNAS : Australia National Industrial Chemicals Notification and Assessment Scheme (Système national australien de notification et d'évaluation des produits chimiques industriels)
NIOSH : National Institute for Occupational Health and Safety (Institut national pour la santé et la sécurité au travail) (Département de la Santé et des Services Sociaux des États-Unis)
NLM_CIP : National Library of Medicine ChemID plus database (Base de données ChemID plus de la Bibliothèque nationale de médecine des États-Unis)
NLM_HSDS : National Library of Medicine Hazardous Substance Data Bank (Banque de données sur les substances dangereuses de la Bibliothèque nationale de médecine des États-Unis)

Huiles moteur entièrement synthétiques Performance Plus conformes aux normes SQ/GF-7 pour véhicules de tourisme Viscosité 0W-16, 0W-20, 5W-20, 5W-30, 10W-30 et 5W-40

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 89, No. 98/le lundi 20 mai 2024/Rules And Regulations et selon le Règlement sur les produits dangereux (15 décembre 2022).

EPA_HPVS : High Production Volume Chemicals (Produits chimiques à haut volume de production) (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA_TRED : Risk Assessment for Tolerance Reassessment Eligibility Decision (Évaluation des risques pour la décision d'admissibilité à la réévaluation de la tolérance) (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EU_CLH : European Union Harmonised Classification and Labelling Proposal (Proposition de classification et d'étiquetage harmonisés de l'Union européenne)

EU_RAR : European Union Risk Assessment Report (Rapport d'évaluation des risques de l'Union européenne)

NLM_PUBMED : National Library of Medicine PubMed plus database (Base de données PubMed plus de la Bibliothèque nationale de médecine des États-Unis)

NTP : National Toxicology Program (Programme national de toxicologie)

NZ_CCID : New Zealand Chemical Classification and Information Database (Base de données sur la classification et les informations chimiques de la Nouvelle-Zélande)

OECD_EHSP : Environment, Health, and Safety Publication (Publication sur l'environnement, la santé et la sécurité [Organisation de coopération et de développement économiques])

OECD_SIDS : Screening Information Data Sets (Ensembles de données d'information sur le dépistage [Organisation de coopération et de développement économiques])

OMS : Organisation mondiale de la Santé

Les informations contenues dans le présent document sont correctes au meilleur de nos connaissances, informations et croyances et sont conçues uniquement comme des conseils pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet du produit. L'utilisateur assume tous les risques liés à l'utilisation de ce produit et doit déterminer la qualité et l'adéquation du produit pour son utilisation. Le fournisseur n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, quelle qu'elle soit, y compris les garanties de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier ou autre, et décline spécifiquement toute responsabilité pour les dommages accessoires, consécutifs ou autres découlant de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation du produit. Les informations fournies ne concernent que le matériau spécifique fourni et peuvent ne pas être valables si elles sont utilisées en combinaison avec d'autres matériaux ou processus, sauf indication contraire.

SGH FDS 2015 A. d. N. (Can., É.-U.)